

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct d'obligations américaines sans restriction Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à procurer un rendement total à long terme à base de revenu tout en favorisant une plus-value en capital, en investissant principalement dans un portefeuille constitué de titres de créance américains à rendement élevé de première qualité.

Stratégie d'investissement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste à investir judicieusement dans des titres du Trésor américain et des titres de créance de sociétés américaines, toutes qualités et échéances confondues. De plus, le sous-conseiller en valeurs gèrera activement l'exposition du Fonds aux secteurs du marché des créances américain, notamment : i) les obligations de sociétés de première qualité, ii) les titres à revenu fixe à rendement élevé, iii) les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, iv) les prêts bancaires et les instruments à taux variable, v) les actions privilégiées, vi) les titres convertibles et hybrides, et, vii) les titres du Trésor américain.

Le sous-conseiller en valeurs utilise une approche ascendante fondamentale de la sélection de titres et de la constitution de portefeuille pour gérer le portefeuille du fonds sous-jacent. Il choisit les titres particuliers en fonction d'une analyse fondamentale de chaque émetteur. Cette analyse se concentre sur une évaluation des opérations et de la situation financière de l'émetteur, de ses avantages concurrentiels et de la qualité de son équipe de gestion. Les sociétés qui présentent un modèle d'affaires durable, une proposition de valeur attrayante ou des flux de trésorerie vigoureux, ou les trois à la fois, sont privilégiées. Les recherches du sous-conseiller lui permettent de repérer les titres les plus intéressants de la structure de capital – prêts bancaires, titres de créance de premier rang et de rang inférieur, obligations convertibles et actions privilégiées.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Intégration du développement durable » dans la section « Renseignements applicables à un ou plusieurs fonds » du prospectus du fonds sous-jacent pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le fonds sous-jacent utilise l'intégration des facteurs ESG dans son processus de placement.

Le fonds sous-jacent peut également investir une partie ou la totalité de son actif dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds sous-jacents et des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou l'une de ses sociétés affiliées ou associées) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds de placement gérés par des gestionnaires de placements non affiliés s'il n'existe pas d'occasions

de placement appropriées dans les fonds affiliés. Le fonds sous-jacent peut également investir dans d'autres types de FNB et dans de l'argent, aux termes d'une dispense réglementaire ou comme le permet le Règlement 81-102, tel que décrit à la rubrique « Dispense relative aux FNB » du prospectus du fonds sous-jacent. Les placements du fonds sous-jacent dans de l'argent ou des titres d'autres fonds de placement peuvent être effectués directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un dérivé désigné, ou, dans le cas de l'argent, de certificats d'argent. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense relative aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins autres que de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position de change. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le Fonds, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut détenir une partie de ses actifs en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme à des fins administratives ou en période de recherche de possibilités de placement ou en raison des conditions générales du marché ou de la conjoncture économique ou politique.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds négociés en bourse sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- Risque associé à l'épuisement du capital
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de change
- Risque de défaut
- Risque associé aux dérivés
- Risque associé aux FNB
- Risque d'illiquidité des prêts à taux variable
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque associé aux fiducies de revenu
- Risque associé aux taux d'intérêt
- Risque associé aux séries multiples
- Risque de remboursement anticipé
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé aux petites sociétés
- Risque de spécialisation
- Risque associé aux porteurs de titres importants
- Risque associé à la fiscalité
- Risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1 888 790-4387

Québec et clientèle francophone
1 800 355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.